

Chargé de mission au sein du cabinet du directeur (H/F)

Catégorie : A

Modalités de recrutement : CDD d'un an renouvelable

Date limite de dépôt de candidature : 30 avril 2021

Affectation : Siège du CNAPS - Boulevard Poissonnière - Paris 9^{ème}

Date de prise de fonction : mai 2021

Contexte :

Le Conseil national des activités privées de sécurité est un établissement public sous tutelle du ministère de l'intérieur. Il est l'organe de régulation du secteur de la sécurité privée en France.

Ce secteur regroupe près de 11 000 entreprises et 180 000 agents qui exercent des activités allant de celle dite de surveillance jusqu'à la protection armée des navires en passant par la protection rapprochée des personnes, le transport de fond ou encore la sûreté aéroportuaire.

Ce secteur d'activité, qui s'inscrit dans le « continuum de sécurité », est aujourd'hui régi par les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure issues de la loi du 12 juillet 1983.

Dans ce cadre, le Conseil national des activités privées de sécurité se voit confier trois missions :

- une mission de police administrative qui a pour objet de restreindre l'accès aux métiers de la sécurité privée aux personnes remplissant les conditions de compétence et de moralité exigées. Le CNAPS a ainsi en charge l'instruction, la délivrance, la suspension et le retrait des différentes autorisations des entreprises de sécurité privée, de leurs dirigeants et associés et des salariés, ainsi que des organismes privés de formation.
- une mission disciplinaire qui vise à garantir le respect des obligations légales et réglementaires. Les agents du CNAPS mènent des contrôles inopinés en tout lieu du territoire sur des sites de prestation comme dans les entreprises. En cas de manquement grave, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercice d'une personne physique ou morale de 5 ans maximum et des pénalités financières pouvant atteindre 150 000 euros.
- une mission d'assistance et de conseil à la profession qui consiste à apporter aux professionnels un éclairage quant à l'application des dispositions du code de la sécurité intérieure. Cette dernière mission exclut toute forme de conseil pouvant constituer un avantage indu pour la personne qui en bénéficie.

Ces missions sont réalisées au niveau local grâce à l'implantation de onze « délégations territoriales » sous le pilotage et avec le soutien des services centraux de l'établissement.

Missions :

Le cabinet du CNAPS est composé d'une directrice, de son adjoint, d'un conseiller juridique, d'une responsable contrôleur de gestion et d'une chargée de mission. Il comprend également 2 assistantes de direction.

Le contractuel, chargé de mission, est placé sous l'autorité directe de la directrice de cabinet. Il est intégré à l'équipe et, à ce titre, est amené à participer à toutes les missions de ce service, qu'elles soient prospectives, juridiques, organisationnelles, techniques ou liées aux actions de communication.

Le cabinet du directeur dispose en effet d'un champ de compétence étendu, qui nécessite que son équipe soit polyvalente, rigoureuse et réactive.

Le chargé de mission aura les missions principales suivantes, auxquelles s'ajouteront celles liées à l'actualité politique et de l'établissement :

- développement de la politique de communication ;
- pilotage de l'audit de la sûreté des sites ;
- veille juridique et médiatique ;
- participation aux travaux liés à la mise en œuvre de la loi « sécurité globale », à la fois pour le secteur de la sécurité privée et pour l'établissement.

Contraintes liées au poste :

Contraintes horaires classiques, même si certaines échéances ponctuelles peuvent nécessiter une disponibilité accrue.

Compétences nécessaires :

| Connaissances techniques | Savoir-faire | Savoir-être |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des outils informatiques • Bonnes bases juridiques | <ul style="list-style-type: none"> • Qualités relationnelles • Très bonnes compétences rédactionnelles • Rigueur • Réactivité | <ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'adaptation • Ouverture d'esprit et curiosité • Capacité d'initiative et de synthèse • Discrétion et confidentialité |

Expérience requise :

Le profil recherché est celui d'un jeune diplômé motivé et intéressé par le secteur de la sécurité, avec de bonnes bases juridiques (Master 2 droit public ou IEP par exemple).

Esprit pratique, rigueur, qualités rédactionnelles et relationnelles sont attendus.

Le cabinet étant également en charge du pilotage et de la performance, le titulaire sera amené à travailler sur des tableaux de bord Excel.

Candidatures :

Les candidatures (curriculum-vitae et lettre de motivation) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence «CM-CAB», sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr

Site internet : www.cnaps.interieur.gouv.fr